

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 MARS 2005**

Le Conseil Municipal de la ville de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt quatre mars deux mille cinq, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le trente mars deux mille cinq à vingt et une heures, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

**Étaient présents** : P. BUCHET, Maire, D. LAFON, M. CALIPPE (*jusqu'à la répartition des charges à étaler*) JF. DUMAS, P. DUPLAN, L. ZANOLIN, P. GUYON, JJ. FREDOUILLE, J. SEGRE, S. CICERONE, Maires-Adjoint, JP. PILLEMAND, JP. DAMAIS, C. VILAIN, C. MARAZANO, B. FALERO, A. SOMMIER, M. MILLER, C. LANCIEN, S. LOURS, R. SAEED-YAGOUB, M. FAYOLLE (*à partir de l'affectation du résultat*), G. MERGY, M. LECANTE, M. FAYE, C. VIDALENC, J. SOYER, C. LAFARGUE, M. LE DORH, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** : M. CALIPPE (par R. SAEED YAGOUB *à partir du vote sur les subventions*) G. DELISLE (par JP. PILLEMAND) M. BENETREAU (par D. LAFON) L. BENACHOUR (par L. ZANOLIN) O. POURADIER (par JF. DUMAS) M. FAYOLLE (par P. BUCHET *jusqu'au compte administratif des insertions publicitaires*) G. MONSONIS (par C. MARAZANO) V. WEHBI (par C. VIDALENC)

**Absent** : J. GUNTZBURGER

**Secrétaire** : G. MERGY

M. LE MAIRE donne lecture des arrêtés qu'il a pris depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2005, en application des dispositions de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2005**

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2005 est adopté à l'unanimité.  
(M. FAYE ne prend pas part au vote, n'ayant pas assisté à la séance).

M. LE MAIRE propose d'ajouter à l'ordre du jour l'attribution d'une subvention en faveur des sinistrés du tsunami de l'Asie du sud. Le Conseil Municipal approuve cet ajout à l'unanimité.

M. LAFON explique qu'afin de venir en aide à la population sinistrée de l'Asie du sud victime d'un tsunami le 26 décembre 2004, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide financière. Cette subvention exceptionnelle sera versée au profit de la Fédération Internationale SOS Villages d'Enfants. Cette aide qui témoigne de la solidarité des habitants de Fontenay-aux-Roses envers les victimes de cette catastrophe naturelle s'élève à 3 577 euros, soit 0,15 euro par Fontenaisien.

M. FAYE fait remarquer que l'apurement des comptes de l'assainissement, suite à la création de la communauté d'agglomération, fait apparaître un bonus de 180 000 euros. Or, beaucoup de personnes dans le monde n'ont pas accès à de l'eau potable et il souhaiterait que cette somme soit utilisée dans la mise en place de réseaux d'assainissement.

M. LAFON indique que chaque Fontenaisien paie déjà à travers ses factures d'eau une contribution permettant le développement des réseaux d'assainissement.

M. LE MAIRE rappelle que ce montant est uniquement lié aux transferts de compétences à la communauté d'agglomération. Il souligne que la communauté d'agglomération a déjà voté une délibération en faveur des sinistrés du tsunami lors de son 1<sup>er</sup> conseil communautaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 3 577 euros, soit 0,15 euro par Fontenaisien, pour aider la population sinistrée d'Asie du sud lors du tsunami survenu le 26 décembre 2004. Cette aide sera versée au profit de la fédération internationale SOS Village d'Enfants.

### **Approbation des comptes de gestion 2004 du Trésorier municipal de la ville, du service d'eau et d'assainissement et des insertions publicitaires.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2004 du Trésorier municipal de la ville, du service d'eau et d'assainissement et des insertions publicitaires.

### **Approbation du compte administratif 2004**

M. LAFON fait la présentation du compte administratif 2004 qui décrit l'exécution du budget voté lors de cet exercice. Les résultats de 2004 font apparaître :

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
<b>Fonctionnement</b>	28 851 477,74	33 726 338,24	4 878 860,50
<b>Investissement</b>	11 398 153,06	6 925 896,87	- 4 472 256,19

Il est à noter une diminution de l'encours de la dette à 17 083 347,08 euros contre 18 855 970,74 euros au 31 décembre 2003.

Les dépenses d'équipements bruts (hors restes à réaliser) s'élèvent à 4 591 983,57 euros contre 6 261 227,51 euros en 2003

### **Les principales dépenses d'équipement réalisées (M€):**

<input type="checkbox"/> Piscine :	624 996 €
<input type="checkbox"/> Médiathèque :	627 531 €
<input type="checkbox"/> Voirie :	516 426 €
<input type="checkbox"/> Eclairage public et signalisation :	273 427 €
<input type="checkbox"/> Travaux d'aménagement Zone 30 :	185 399 €
<input type="checkbox"/> Couverture de deux tennis :	87 978 €
<input type="checkbox"/> Maison de l'enfant et des parents :	75 091 €
<input type="checkbox"/> Cuisine Centrale :	79 603 €

M. LAFON souligne que la multiplication des petits chantiers nécessite beaucoup d'énergie et ne permet pas un taux de réalisation plus élevé des investissements.

### **Dépenses de fonctionnement réparties par service offert au public :**

fonction	Charges courantes et financières (011, 66 et 67)	Frais de personnel (012)	Subventions et participations (65)	Total
Services Généraux	2 459 745	4 144 804	363 147	6 967 695
Sécurité et salubrité publiques	22 643	302 511	369 147	694 301
Enseignement -formation	1 446 574	3 374 185	156 586	4 977 345
Culture	481 687	1 611 341	767 375	2 860 403
Sport et jeunesse	495 310	2 259 082	561 432	3 315 824
Interventions sociales et santé	160 174	1 318 006	787 630	2 265 809
Famille	228 812	1 549 051	118 259	1 896 122
Aménagements et services urbains, environnement	2 640 501	1 095 822	769 337	4 505 660
Action économique	77 093	188 568	78 597	344 258
<b>Total</b>	<b>8 012 538</b>	<b>15 843 369</b>	<b>3 971 510</b>	<b>27 827 418</b>

### **Les dépenses de gestion**

Le Compte administratif 2004 fait apparaître une maîtrise des dépenses de gestion (Dépenses réelles).  
dépenses de fonctionnement : comparaison BP/CA 2004 (en M€) :

Chap.	BP +DM 2004	Réalisations	Ecart BP- Réalisation
Charges de gestion courante (011)	7 325 983	7 154 316	171 667
Frais de personnel (012)	16 554 700	15 843 369	711 331
Subventions et participations (65)	4 085 661	3 971 510	114 151
Charges financières (66)	783 271	743 989	39 281
Charges exceptionnelles (67)	247 533	114 233	133 300
Total	28 997 148	27 827 418	1 169 730

M. LAFON fait remarquer un écart relativement important entre les prévisions et la réalisation pour les frais de personnel. Ceci s'explique en grande partie par la difficulté à recruter dans certains secteurs comme la petite enfance.

### Le financement des investissements

La recherche permanente de subventions et la gestion dynamique de la dette de la ville permettent de financer les investissements dans de bonnes conditions.

Le taux moyen de la dette est, au 31/12/2004, de 3,86%. L'encours, à la même date, se situe à 17 083 347 euros.

Il convient de noter que les opérations de remboursements anticipés d'un montant de 2 910 877 euros ont permis de générer une économie en charges d'intérêts de l'ordre de 22 978.65 euros et l'allongement du profil de la dette. Il faut souligner que deux emprunts d'un montant de 4 100 659 euros sont reportés et seront mobilisés en fonction du besoin de financement en investissement.

### Composantes et analyses du résultat cumulé de fonctionnement

Le résultat cumulé de fonctionnement est de 4 874 860.50 Euros. Avant de décider de son affectation, il est utile d'analyser sa composition. Le résultat cumulé de fonctionnement 2004 est composé du résultat de l'exercice de 2 874 860.50 euros et du résultat reporté de l'année précédente d'un montant de 2 000 000 €

Il apparaît, qu'outre le résultat que la Ville avait prévu, celle-ci a fait une « plus-value » budgétaire de 2 300 120.66 €

Avant de préciser la composition du résultat courant, il faut noter que le résultat exceptionnel et le solde des opérations d'ordre ont été impactés, en grande partie, par la non réalisation de certaines cessions immobilières et par une correction partielle des transferts de charges.

#### Composition du résultat courant

	Prévisions	Réalisations	Différence
Recettes	29 956 350.96	30 842 010.55	885 659.59
Dépenses	27 966 344.25	26 969 195.40	- 997 148.85
Différence	1 990 006.71	3 872 815.15	1 882 808.44

Au regard des prévisions 2004, le résultat courant aurait dû être de 1 990 006.71 euros. Il ressort ainsi de ce tableau que les efforts de gestion tant en recettes qu'en dépenses ont conduit par une plus-value budgétaire de 1 882 808.44 €

Cette plus-value a pour origine des rentrées de recettes supérieures aux prévisions pour 885 659.59 Euros mais aussi des économies de gestion pour 997 148.85 Euros.

### **Intervention de M. FAYE au nom du groupe associatif :**

Le compte administratif 2004 est révélateur des faiblesses de la majorité municipale.

Pour le budget de fonctionnement : Après un excédent de 2 millions d'euros (13 MF) en 2003, on a un nouvel excédent de 2,3 millions d'euros (15 MF) en 2004. Ainsi en 2 ans, on obtient un excédent de 4,3 millions d'euros (soit plus de 28 MF) soit l'équivalent de 80% de la taxe annuelle communale d'habitation ! Si une partie de cet excédent provient d'une bonne gestion financière facilitée par les bas taux d'intérêt actuels, la plus grande partie est due à des erreurs de prévision. Devant un tel excédent la hausse du taux des impôts locaux en 2003 : +3% de la taxe communale d'habitation et +4,5% de la taxe communale du foncier bâti qui a rapporté en 2 ans (2003 et 2004) moins de 1 million d'euros, apparaît comme totalement infondée et ne correspond pas à des besoins réels de financement. Il ne faut pas oublier que pour la plupart des Fontenaisiens les revenus depuis plusieurs années augmentent souvent moins vite que l'inflation et que la hausse des taux des impôts ne doit être décidée qu'en cas de réelle nécessité.

Pour le budget d'investissement : On constate un taux de réalisation inférieur de plus de moitié ! 43,5% seulement, soit environ 20% de moins que la moyenne des collectivités locales : cela pose plusieurs questions :

- l'effet d'annonce prime-t-il sur les réalisations ?
- la ville a-t-elle les moyens de réaliser ce qu'elle décide ?
- le cumul des mandats de plusieurs élus de la majorité leur empêche-t-il d'avoir le temps nécessaire pour faire avancer les projets ?

Comme pour le budget de fonctionnement ce faible taux de réalisation permet à la ville de se constituer de fait une très confortable avance de trésorerie, certains parlant de cagnotte... Ce faible taux de réalisation pose lui aussi la question du niveau des impôts communaux. Ces derniers doivent être fonction de ce que la ville peut effectivement réaliser, et non fonction de ce que la majorité municipale envisage de réaliser.

Aussi, en tant que président du groupe associatif je ne peux pas approuver ce compte administratif.

### **Intervention de M. SOYER, au nom du groupe UMP :**

Les années se suivent et se ressemblent. Le C.A. , qui retrace l'exécution du budget, avait montré de différences importantes par rapport au budget 2003. Il en est de même pour le C.A. 2004 par rapport au budget 2004. Les dépenses de personnel ont été surestimées de 0,7 millions d'euros (nous l'avions annoncé lors du débat budgétaire l'an dernier). Les recettes des produits et services ont été minorés de 0,4 millions d'euros. Par contre les charges à caractère général ont été cette année respectées.

Mais si vous ajoutez quelques 400 000 de recettes d'impôts et taxes supplémentaires, le résultat 2004 et les 2,0 millions d'euros de résultat reporté 2003 vous arrivez à un résultat cumulé de fonctionnement de 4,874 millions d'euros soit 32 MF. Cela représente près de 20% du budget dépenses de fonctionnement d'une année entière. Ce résultat confirme la position que nous soutenons depuis deux ans : l'augmentation d'impôt 2003 n'était pas justifiée. Elle a rapporté 0,44 millions d'euros en 2003, 0,44 millions d'euros en 2004. Sans cette augmentation il y aurait encore un excédent de 4,0 millions d'euros soit 26 MF. Alors je sais, vous allez nous dire que cet excédent va servir à financer les investissements : le seul gros investissement en cours et que nous n'approuvons pas, se trouve être la cuisine centrale. Autant nous pensons que les investissements du type maintien de patrimoine doivent être prioritairement financées par autofinancement, autant nous pensons que des investissements de type cuisine centrale construits pour une longue durée, doivent être financés en grande partie par l'emprunt amorti sur la durée de vie prévue pour cet investissement. Ce n'est d'autant plus facilement réalisable que la ville est peu endettée et les taux d'intérêt très bas.

Justement revenons aux investissements du C.A. 2004. Il y a une information très importante qui n'est pas mentionnée dans le rapport de présentation et qu'il faut aller chercher dans l'indigeste livre des comptes : il y a eu en 2004 4,040 millions d'euros de crédits d'équipements annulés soit plus de 26 millions de francs ! Comme le budget en prévoyait un total de 7,8 millions d'euros cela fait plus de 50% d'annulation. On ne peut vraiment pas dire que la prévision budgétaire ait été performante, ce qui m'a quelque peu surpris car après avoir entendu l'année dernière un spécialiste des finances locales de votre majorité me faire la leçon en indiquant « *qu'à mon époque il y avait un budget primitif et un budget supplémentaire, c'est à dire qu'il y avait une municipalité qui n'était pas capable de prévoir un budget initial et elle devait corriger ses prévisions en cours de période budgétaire* », nous pouvions nous attendre à de meilleures prévisions de votre municipalité. Cependant nous pensons que ces inscriptions de dépenses en investissement, annulées à la fin de l'exercice, ne sont pas anodines. Elles permettent de trouver un justificatif à cet excédent budgétaire très important qui est devenu une véritable cagnotte, alors que cet excédent devrait servir à baisser les impôts des Fontenaisiens. Nous avons toujours indiqué que la capacité de la ville à faire des investissements était limitée. Alors pourquoi inscrire au budget ces dépenses si l'on sait dès le départ qu'on ne pourra pas les faire. On peut s'interroger sur la sincérité du budget.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus nous ne voterons pas le compte administratif 2004.

**M. FREDOUILLE, au nom du groupe « Les Verts »** indique qu'on a un bon résultat. La dette, laissant des marges de manœuvre intactes comme le souligne D. LAFON, est bien gérée. Il apparaît un excédent assez conséquent. Peut-être faudrait-il se pencher sur les causes du faible taux de réalisation des dépenses d'équipement - procédures des marchés publics, manque de moyens ? Parmi ces dépenses citons les travaux de sécurité et d'amélioration de la piscine pour plus de 600 000 euros. Le groupe « Les Verts » se félicite des travaux concernant la zone 30 car ils contribuent à maîtriser la circulation automobile.

**Christel VIDALENC, au nom du groupe UDF, fait les observations suivantes :**

D'abord, nous constatons que les dépenses de fonctionnement ont enfin été maîtrisées pour la première fois depuis dix ans ; rappelons qu'en 2003 ces dépenses de fonctionnement avaient connu une hausse de 8% succédant aux 6,5% de l'année d'avant. Cette maîtrise des dépenses en 2004 correspond à nos réclamations réitérées depuis des années et nous ne pouvons que l'approuver. De même, la comparaison des chiffres des comptes de 2004 par rapport aux prévisions budgétaires de 2004 confirme les économies importantes réalisées notamment dans les frais des personnels. Vous l'expliquez par la vacance de certains postes qui n'ont pas pu être pourvu indépendamment de votre volonté.

Ceci confirme bien, contrairement à vos affirmations passées, qu'il n'y a pas de hausse fatale dans ce domaine. Ce bon résultat, involontaire de votre part, nécessite donc une réflexion sur la répartition des effectifs actuels, sans les augmenter, en privilégiant les postes prioritaires (crèches, écoles...). Ainsi et pour la première fois, le ratio des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement a baissé, passant de 58,15% en 2003 à 56,93% en 2004. Parallèlement le total des recettes de fonctionnement a augmenté de 6% passant de 31,8 à 33,7 millions d'euros (alors qu'il n'avait augmenté en 2003 que de 4,6%). C'est la première fois que nous connaissons de tel faits : à savoir une hausse substantielle des recettes de fonctionnement avec, en parallèle, une baisse des dépenses de fonctionnement. Ceci constitue un véritable retour à la raison et donc une véritable prise de conscience de vos dérives passées. Nous nous réjouissons, sincèrement, de vous voir enfin ralliés à nos cris d'alarme, sans cesse réitérés depuis 10 ans et nous vous remercions.

En second, examinons de près l'état de nos finances à travers l'autofinancement net propre à l'exercice. C'est l'indicateur sur la capacité de la ville à dégager un résultat positif. Il s'agit de l'autofinancement brut diminué du remboursement en capital de la dette d'une part, puis diminué du résultat reporté de l'année précédente et des produits exceptionnels d'autre part. Rappelons que cet autofinancement net de l'exercice en 1998 était positif de + 1,4 million d'euros. Depuis, il n'a cessé de chuter jusqu'à devenir négatif en 2002 et en 2003 à - 0,9 million d'euros. En 2004 l'autofinancement net de l'exercice se redresse à 1,2 million d'euros (4,9 d'autofinancement brut - 1,7 de remboursement de la dette en capital - 2 de résultat reporté). Permettez nous de dire que les 2 ratios évoqués (ratio des dépenses du personnel et ration de l'auto financement net de l'exercice) sont encourageants et vous sont favorables cette année; pourtant, vous les réfutiez les années où ils étaient défavorables.

En revanche, dans le chapitre des investissements, nous ne pouvons ni nous réjouir ni vous féliciter en relevant une baisse substantielle des recettes et des dépenses d'investissement aussi bien par rapport au BP de 2004 que par rapport au CA de 2003. Plus précisément, les dépenses d'équipement bruts réalisés en 2004 s'élèvent à 4,5 millions d'euros par rapport aux 10,5 de crédits ouverts dans le BP de la même année soit une baisse de plus de 55%. La baisse des dépenses d'investissement est inquiétante ; comparées aux 6,2 millions d'euros réalisés en 2003, ces dépenses ont baissé de 26% en 2004. Cette baisse des dépenses d'équipement réalisées concerne plusieurs investissements prévus et attendus par les habitants touchant les fonctions suivantes : Enseignement Formation, Sport et Jeunesse, Interventions sociales, Aménagements et service urbain... Sur ce point, nous vous rappelons qu'il n'y a pas que la médiathèque et la cuisine centrale pour répondre aux besoins et attentes des habitants. Quant au montant de l'encours de la dette, il paraît stable depuis cinq ans, la dette évoluant entre 17 et 19 millions d'euros. La baisse constatée en 2004 est conjoncturelle et correspond à la baisse des investissements prévus, attendus mais non réalisés.

En conclusion, la courbe des dépenses de fonctionnement semble enfin s'orienter à la baisse. Par contre, nous déplorons le recul des dépenses d'investissement d'une façon importante, ce qui est contraire aux attentes et aux besoins des fontenaisiens, alors que la capacité financière de la ville permet la réalisation de tous les investissements prévus en 2004. Nous proposons de maintenir la politique de baisse de dépenses de fonctionnement, qui n'est qu'à son début, afin d'augmenter durablement l'autofinancement. Par contre, nous demandons de soutenir l'investissement et d'exécuter les projets prévus et attendus afin d'améliorer constamment le cadre et les conditions de vie à Fontenay. Enfin, s'agissant d'approuver le CA de 2004 et que rien ne permet de mettre en doute la sincérité comptable des chiffres présentés, les élus du groupe UDF votent pour l'approbation du CA 2004.

**Intervention de M. MERGY, au nom du groupe socialiste :**

Alors que le vote du compte administratif et du budget sont les actes politiques majeurs dans la vie d'une collectivité, le débat, en raison de l'aridité des documents budgétaires, est en fait confisqué par quelques spécialistes ou experts des finances locales. Il est plus que temps que la technicité budgétaire ne soit plus une barrière à l'entrée et que tous les élus puissent jouer un rôle actif et avoir leur mot à dire dans ces débats structurants pour notre action collective. Je souhaiterais qu'en complément des rapports de présentation que les annexes au compte administratif et au BP donnent quelques éléments d'explication et de décryptage sous forme littéraire des principaux mouvements d'ordre car le tableau de chiffres qui se trouve par exemple page 124 n'est pas immédiatement compréhensible pour les non spécialistes. Je voudrais souligner trois points sur le compte administratif qui retrace très fidèlement ce qui s'est passé au cours de l'année 2004.

\* La ville de Fontenay aux Roses est bien gérée et donne la priorité à l'amélioration de son offre de services conformément à nos engagements politiques.

- Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées (très légère diminution) alors que les recettes de fonctionnement progressent de 6,4% permettant ainsi une amélioration sensible du résultat de fonctionnement.

- L'amélioration du service offert aux Fontenaisiens s'est poursuivie : rénovation de la piscine, couverture de deux tennis...

- L'encours de la dette s'est réduit 17,1 millions d'euros contre 20,8 fin 1998 par exemple.

\* L'optimisation des conditions de financement de nos investissements est une priorité absolue

- Le niveau des subventions pour les projets d'investissement obtenues de la part des collectivités publiques et de l'Etat en 2004 a progressé en atteignant plus de 1million d'euros en 2004.

- Le taux moyen de l'endettement est de 3,86%, ce qui est une réussite remarquable, puisque pour vous donner une comparaison, l'Agence France Trésor qui gère notamment la dette de l'Etat, dont l'efficacité est reconnue sur la scène internationale, emprunte à un taux moyen pondéré en 2004 qui n'est que très légèrement inférieur : 3,64%.

\* Un effort reste nécessaire pour réduire les écarts entre le prévisionnel et le réalisé notamment en matière d'investissement.

- Certes, je sais que cet écart est pour partie artificiellement amplifié. En effet, nous avons l'obligation, tant que nous ne choisissons pas de basculer vers une approche pluriannuelle reposant sur des autorisations de programme et des crédits de paiement, d'imputer sur l'exercice de lancement la totalité de l'investissement même si celui doit être réalisé sur plusieurs années.

- Néanmoins, il s'agit là d'une faiblesse récurrente, et il me paraît essentiel de faire des efforts significatifs de manière à renforcer la crédibilité et la robustesse de nos prévisions

Sur la base de ces éléments, le groupe socialiste votera le compte administratif 2004.

### **Intervention de S. LOURS, au nom du groupe « Ensemble pour Fontenay » :**

Le CA montre la bonne exécution du budget 2004 . Parmi les exemples cités, nous noterons les dépenses nécessaires et l'effort fait au titre des opérations de sécurité sur la voirie communale. Ces équipements profitent à tous les habitants, améliorent leur cadre de vie et permettent des aménagements routiers spécifiques et une meilleure sécurité des piétons. En outre ces demandes sur l'amélioration et la sécurité de la voirie reviennent régulièrement lors des conseils de quartier.

Nous pouvons prendre un autre exemple, l'aménagement de «La Maison de l'enfant et des parents » qui a permis de créer un lieu ressource pour l'accueil de la petite enfance, avec un endroit d'écoutes d'informations et d'échanges entre parents et assistantes maternelles.

Le tableau des dépenses de fonctionnement montre la maîtrise des dépenses de gestion malgré les demandes croissantes de la population pour tout ce qui est services de proximité.

Pour le groupe «Ensemble pour Fontenay » la ville est correctement gérée, ce qui était prévu a été réalisé. Nous approuvons donc le Compte administratif 2004.

### **M. ZANOLIN, au nom du groupe communiste et apparentés fait la déclaration suivante :**

Comme les années précédentes l'excédant budgétaire est conséquent, ce qu'annonçait déjà le débat d'orientation budgétaire. La baisse de la dette et sa gestion toujours améliorée sont aussi des faits remarquables.

Les services sont maintenus et développés ce qui donne à la gestion municipale une qualité certaine face aux attentes des habitants. Nous apprécions les documents budgétaires soumis à l'approbation du conseil et la présentation faite par Dominique Lafon. Toutefois du fait des pressions exercées sur les moyens, nous nous installons dans une situation difficile. C'est la conséquence, surtout, des évolutions trop faibles des dotations par rapport à celle des charges, notamment de personnel. Même si les insuffisances de recrutement dans certains domaines, celui des crèches en particulier, proviennent d'un manque de candidats.

Bien évidemment la dotation complémentaire dont va bénéficier la communauté d'agglomération amortira cette tendance, mais jusqu'à quand ?

La démarche gouvernementale de désengagement de l'Etat est en cause. L'évolution des services mis à disposition des habitants n'est pas prise en considération et pèse sur l'équilibre du budget, mais aussi sur l'efficacité de ces services et les conditions de travail des personnels. L'an dernier, lors du vote du budget, nous disions déjà « que la ville souffre plus d'une insuffisance des dépenses de fonctionnement que d'un excès ». La nécessité persiste d'améliorer dans de nombreux domaines les conditions de travail du personnel communal et de baisser l'effort financier demandé aux utilisateurs pour démocratiser l'accès à certains services. Plus que jamais aussi, une meilleure réalisation des investissements et une bonne conduite des travaux et des opérations d'entretien du patrimoine posent de façon cruciale le problème des effectifs des services techniques. Cela dit nous approuvons le CA.

M. LAFON souhaite revenir sur plusieurs points qui viennent d'être abordés.

Sur l'investissement, il constate effectivement que le taux de réalisation n'est pas bon ce qui peut s'expliquer par trois facteurs :

- il y a un problème de capacité à faire et la nécessité de recruter notamment aux services techniques au vu des volumes des réalisations à accomplir
- le nouveau code des marchés publics a beaucoup alourdi les procédures et a nécessité un travail très important
- les inscriptions budgétaires en investissement comprennent la totalité de l'investissement pour une opération alors que de gros investissements tels la cuisine centrale s'étalent sur plusieurs années. Cet inconvénient sera corrigé dans les années futures par le biais des autorisations de programmes et des crédits de paiement.

Sur la dette, M. LAFON insiste sur le fait que la ville doit emprunter pour les plus gros investissements à venir.

Sur la baisse du ratio du personnel, M. LAFON ne partage pas l'enthousiasme de Mme VIDALENC. Pour lui cette baisse révèle de vrais problèmes de recrutement dans certains secteurs (services techniques, petite enfance) de plus d'autres secteurs comme l'informatique doivent être renforcés pour faire face aux besoins croissants des services. Enfin il souligne que le résultat important qui apparaît doit être utilisé pour de l'autofinancement.

**M. LE MAIRE est très heureux de constater que tous les groupes du conseil se félicitent de la bonne santé financière de la ville et le faible endettement permettant d'investir en recourant à l'emprunt. Ces bons résultats sont en partie le fruit d'un travail constant de recherches de subventions, ce qui peut retarder aussi le lancement de travaux. Cette gestion saine des finances publiques de la ville demande beaucoup de rigueur, Fontenay-aux-Roses étant une commune relativement pauvre dans le département. Au vu de ces résultats, M. LE MAIRE indique que les taux ne seront pas augmentés cette année.**

M. LE MAIRE quitte la séance pour les votes des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, approuve les réalisations et restes à réaliser de crédits suivants du Compte Administratif 2004 :

<b>Fonctionnement</b>	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section	reste à réaliser N
dépenses	28 851 477.74		28 851 477.74	
recettes	31 726 338,24	2 000 000.00	33 726 338,24	

<b>Investissement</b>	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section	reste à réaliser N
dépenses	9 626 893.34	1 771 259.72	11 398 153.06	1 915 440,71
recettes	6 012 888.10		6 012 888.10	5 246 384.92
Affectation N-1	913 008,77		913 008,77	

(M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE s'abstient.)

### **Approbation du compte administratif 2004 du service de l'eau et de l'assainissement**

M. LAFON rappelle que c'est la dernière fois que cette délibération figure à l'ordre du jour du Conseil Municipal puisque cette compétence a été transférée à la communauté d'agglomération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les réalisations et reports de crédits suivants du compte administratif 2004 du service d'eau et d'assainissement :

		<b>réalisation</b>	<b>Résultat</b>
<b>investissement</b>	dépenses	595 692.32	
	recettes	833 314.91	237 622.59 € (Excédent)
<b>fonctionnement</b>	dépenses	233 700.32 €	
	recettes	428 180.64 €	194 480.32 € (Excédent)

### **Approbation du compte administratif 2004 des insertions publicitaires**

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, approuve les réalisations suivantes du compte administratif 2004 des insertions publicitaires :

<b>Fonctionnement</b>	Dépenses :	93 059.76 €
	Recettes :	93 059.76 €

(M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre).

### **Affectation du résultat 2004**

Le compte administratif de l'exercice 2004 étant adopté, il convient d'affecter le résultat de l'exercice. Le résultat à affecter est celui de la section de fonctionnement dont le montant est de 4 874 860.50 €

Ce résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés ou en dotation complémentaire en réserves

Résultat de la section d'investissement :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
Exécution du budget	11 398 153.06	6 925 896.87	- 4 472 256.19
Restes à réaliser	1 915 440.71	5 246 384.92	3 330 944.21
<b>Totaux</b>	<b>13 313 593.77</b>	<b>12 172 281.79</b>	<b>- 1 141 311.98</b>

Le besoin de financement dégagé par la section d'investissement étant corrigé des restes à réaliser, il s'élève à 1 141 311.98 euros. Par conséquent, l'affectation du résultat doit couvrir au moins cette somme.

Choix d'affectation : Résultat à affecter 4 874 860.50€

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2004 (4 874 860.50€) à hauteur de 3 436 054.11 euros au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et de reporter, le solde soit 1 438 806.39 euros au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

(M. FAYE, Mme LECANTE, Mme VIDALENC, M. WEHBI s'abstiennent).

### **Bilan des cessions et acquisitions immobilières pour l'année 2004**

Le Conseil Municipal prend acte de :

- l'acquisition d'un terrain non bâti 21 rue Georges Bailly
- l'acquisition d'un immeuble 72 avenue Paul Langevin
- la cession d'un immeuble 53 rue Durand Bénech/56 avenue du Général Leclerc.



### **Fixation du taux des 3 taxes directes locales**

M. LE MAIRE explique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la ville ne perçoit plus de taxe professionnelle. Aussi, le vote des taux se limitera à ceux des taxes foncières et de la taxe d'habitation. Il est proposé pour l'année 2005 de maintenir les taux des trois taxes, soit :

11,76% pour la taxe d'habitation

12,98% pour le foncier bâti

14,95% pour le foncier non bâti

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, décide de maintenir les taux des 3 taxes mentionnés ci-dessus.

M. LE DORH explique que compte tenu du résultat de la ville qui s'élève à plus de 4 millions d'euros, le groupe UMP-Passion Fontenay juge indispensable une baisse des taux.

(M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE, M. FAYE votent contre)

### **Vote du budget primitif 2005**

M. LAFON explique que le budget se définit comme l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice. Le budget comprend la totalité des recettes et des dépenses afférentes à l'exercice et à la collectivité considérée. Seules peuvent être engagées les dépenses qui y sont inscrites. A l'opposé du compte administratif qui retrace les opérations de l'exercice écoulé, le budget s'appuie sur des prévisions car les dépenses et les recettes inscrites sont estimatives. Des ajustements ultérieurs pourront être réalisés au travers de décisions modificatives qui seront soumises, en cours d'année, à l'assemblée délibérante. Pour mémoire, le budget 2004 a fait l'objet de quatre décisions modificatives.

Le budget de la commune comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Les dépenses et les recettes sont classées, dans chacune de ces sections, par chapitre et par article.

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement des services communaux qui sont la contrepartie des services rendus aux fontenaisiens : charges de personnel, fournitures et consommations courantes, participations aux charges d'organismes extérieurs ainsi que les subventions aux associations. Outre ces dépenses de gestion des services, cette section comprend les intérêts des emprunts, les reversements sur recettes et, en opérations d'ordre, les dotations aux amortissements et aux provisions.

La section de fonctionnement dispose, en 2005, des ressources suivantes :

- Recettes fiscales concernant les trois taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties), des autres impôts et taxes et de la « fiscalité » reversée (attribution de compensation)
- Les dotations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement, compensations fiscales) et les participations diverses provenant d'autres collectivités ou organismes publics ;
- Le produit de la facturation des services publics (restaurants solaires, centres de loisirs, crèches) ainsi que le produit de l'occupation ou de l'utilisation du domaine.

Cette section comprend également d'autres recettes comme le produit des recettes d'éléments d'actif ou des atténuations de charges (remboursements sur rémunération du personnel ou charges sociales).

La section d'investissement comprend essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune. On inscrit ainsi en dépenses les achats de matériels, constructions ou aménagements de bâtiments, travaux d'infrastructure ; acquisitions de titres de participation. Les dépenses d'investissement comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice.

Le financement de la section d'investissement est constitué de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, de dotations et taxes, des subventions d'équipement reçues et des emprunts.

Le budget est proposé en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère. Le budget est voté par nature et comporte une présentation fonctionnelle.

Le vote du budget 2005 se fait dans un contexte financier particulier, à savoir la création de la Communauté d'Agglomération du Sud de Seine.

### *Rappel des éléments du Débat d'Orientations Budgétaires*

Lors du Conseil Municipal du 1er février 2005, le rapport du débat d'orientations budgétaires a présenté les principales orientations budgétaires dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2005.

La poursuite d'actions déjà engagées en 2004 est primordiale. Ainsi, les actions proposées dans le cadre du contrat de ville, du contrat enfance, du contrat éducatif local seront maintenues, ainsi que l'opération « musique à l'école » et le « pass collégien » qui permet d'accueillir les jeunes après la classe et complète ainsi, à l'égard des jeunes, notre politique de prévention.

La maison de l'économie et de l'emploi devra faire face à une forte demande des demandeurs d'emploi compte tenu de l'accroissement du chômage.

Il faut noter l'ouverture de la crèche Oasis ainsi que la réouverture de la Piscine.

Un effort supplémentaire sera consenti dans le cadre de l'élaboration des repas pour les cantines scolaires. Ceci coïncidant avec le début d'un vaste chantier d'amélioration des unités de production (cuisine centrale et offices dans les écoles) mais également de prise des repas (self pour les enfants, les adultes et le personnel communal).

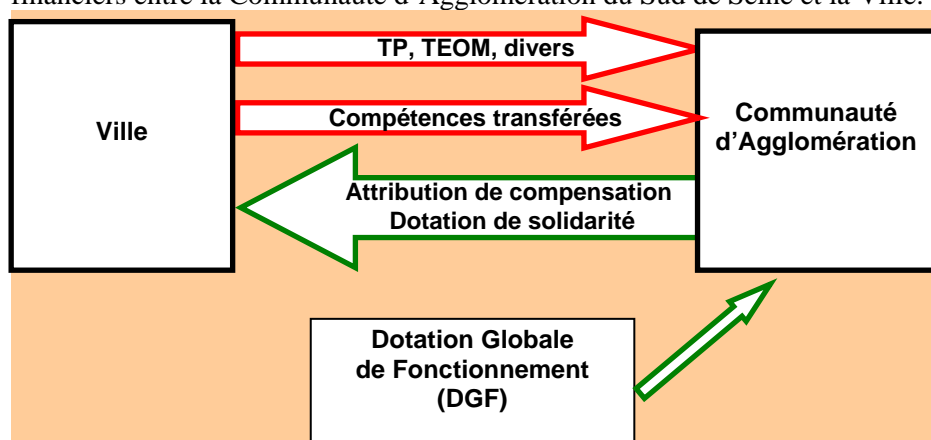
### *L'impact financier de la création de la Communauté d'Agglomération du Sud de Seine*

Les conséquences financières de la création de la Communauté d'Agglomération du Sud de Seine sur le budget de la Ville rendent les comparaisons avec l'exercice précédent plus délicates notamment concernant les dépenses et recettes de gestion.

Evolution entre BP 2004 et BP 2005 des dépenses et recettes de gestion

	BP 2004	BP 2005	Variation
Dépenses de gestion	27 715 652.93	26 760 035.84	-3.4%
Recettes de gestion	29 703 771.96	28 522 972.35	-4.0%

Aussi, afin de comparer le budget 2004 et 2005 à périmètre constant, les dépenses et recettes transférées à la CA du Sud de Seine et afférentes à la compétence « traitement et enlèvement des ordures ménagères » sont réintégrées et ce uniquement dans le prochain tableau. Pour mémoire, le schéma suivant rappelle les liens financiers entre la Communauté d'Agglomération du Sud de Seine et la Ville.



Evolution entre BP 2004 et BP 2005 réajusté des dépenses et recettes de gestion

	BP 2004	BP 2005 réajusté	Variation
Dépenses de gestion	27 715 652.93	28 582 235.84	3.1%
Recettes de gestion	29 703 771.96	30 198 310.28	1.7%

Outre le développement de synergies entre les différentes communes membres de la CA Sud de Seine, le bénéfice de la démarche intercommunale se traduit en 2005 par :

- une neutralisation de la diminution des bases de taxe professionnelle soit une perte de produit de TP évitée de 400 226 Euros à taux constant,
- Une diversification des modes de financement des projets par la voie d'un fonds de concours soit une subvention d'investissement estimée à 205 160 euros,
- Une récupération du résultat de fonctionnement du budget annexe Eau et Assainissement soit environ 184 000 euros. Ce reversement fera l'objet, dans la perspective d'une concordance entre les délibérations communautaires et communales, d'une décision modificative au courant de l'année 2005.

### ***Les grandes lignes du budget***

La limitation de l'évolution de la DGF, le désengagement de l'Etat vis-à-vis des communes et les charges imposées par le gouvernement ont nécessité un effort particulier pour équilibrer le budget et assurer les services attendus par les Fontenaisiens :

- les dépenses en personnel sont maîtrisées à 3,6%.
- La variation des dépenses à caractère général traduit la volonté d'améliorer le service rendu aux fontenaisiens
- Stabilisation des taux des impôts locaux.
- Les objectifs fixés pour 2005 doivent être réalisés sans augmentation des taux des trois taxes locales ( T.H., T.F.N.B et T.F.B.). Notre politique fiscale soucieuse de l'intérêt des administrés a durant plusieurs années permis de diminuer la pression fiscale des Fontenaisiens.

Depuis 1997, les taux ont baissé ou ont été maintenus sauf une fois en 2003.

### ***Analyse financière succincte du budget primitif 2005***

Un des révélateurs de la bonne santé financière de la Ville consiste en sa capacité à dégager un autofinancement net. Cette analyse fondée sur les concepts utilisés par le Ministère de l'Intérieur ne prend pas en compte l'affectation du résultat en section de fonctionnement. Cela laisse apparaître certes une diminution de l'épargne de gestion et de l'épargne brute mais ne saurait masquer l'amélioration significative de l'autofinancement net. De plus, le résultat exceptionnel constitué notamment des cessions (+ 597 397.64 euros) participe à la formation de cet autofinancement positif et finance les projets d'investissement de la Ville.

### ***Explications des grandes masses du budget***

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement est présentée en équilibre à 31 573 762.44 euros. Les recettes réelles s'élèvent à 29 300 006.88 euros et les dépenses réelles à 27 640 190.24 euros. Le solde des opérations réelles est excédentaire de 1 659 816.64 euros.

#### **A – Les dépenses**

Les dépenses de gestion soit 26 760 035.84 euros s'élèvent à 1 122 euros par habitant.

Le Budget Primitif 2005 se décompose selon les grandes masses budgétaires suivantes :

#### **DEPENSES REELLES**

**Les charges à caractère général:** 6 503 066.41 euros, soit une diminution de 11 % par rapport au Budget Primitif 2004 (7 292 488.66 euros).

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses de prestations et de fournitures permettant la réalisation des actions municipales en direction de la population.

Le transfert des contrats relatifs à la collecte et au traitement des ordures ménagères se concrétise principalement par une forte diminution de l'article 611 – Contrats de prestations de services avec des entreprises soit de 1 078 410 Euros.

La réfection des peintures des écoles maternelles et élémentaires explique, en grande partie, la forte augmentation de 207 541.76 euros par rapport au BP 2004 du compte 61522 – entretien des bâtiments

L'augmentation des études et recherche soit + 71 479,48 euros par rapport au BP 2004 comporte notamment les études financières de la communauté d'agglomération qui seront remboursées à terme par la CA Sud de Seine.

De plus, l'augmentation des primes d'assurance de 96 636.56 euros par rapport au BP 2004 a pour origine la souscription d'assurances dommages-Ouvrage liées aux projets d'investissement de la Piscine et de la Cuisine Centrale. Il convient de noter que cette charge est étalée, par un jeu d'opérations d'ordre, sur 10 ans. Ainsi, la charge des primes d'assurance ne pèse, en section de fonctionnement, qu'à hauteur d'un dixième par an.

Ces fortes augmentations de dépenses non récurrentes et dont le volume est supérieur à l'écart du BP 2004 – « BP 2005 réajusté » (hors impact interco) traduisent une forte maîtrise des charges à caractère général et une recherche constante d'économie.

La ville poursuit cependant sa politique en offrant de nouveaux services aux Fontenaisiens : ouverture de la crèche l'Oasis, la piscine, dont l'impact budgétaire se traduit sur une année pleine.

Dans le domaine de la petite enfance, une nouvelle crèche associative s'est également installée dans le centre commercial Scarron, la ville participe financièrement par une subvention calculée en fonction du nombre d'enfants fontenaisiens accueillis.

Dans le domaine de la jeunesse, une opération nouvelle appelée « Plan rock » a vu le jour, afin de favoriser le développement de la musique auprès des jeunes. Cette opération se fait avec l'appui de l'Escale ; le nombre de séjours organisé par le club pré-ados est également en augmentation.

Dans le domaine de l'emploi, une nouvelle action de parrainage des demandeurs d'emploi est menée.

Dans le domaine de la santé, ce sont de nouvelles actions de prévention qui seront lancées ainsi qu'une augmentation des consultations (nutritionniste, orthoptiste, gynécologie...).

Dans le domaine social, la subvention versée au C.C.A.S. prend en compte, complémentirement aux actions menées habituellement, la livraison des repas le week-end, des sorties supplémentaires pour les personnes handicapées, des distributions de produits d'hygiène.

Enfin, afin de développer la démocratie et l'animation locale, il est envisagé un forum petite enfance, un forum jeunesse, des débats et expositions à la médiathèque, tels que ceux qui viennent d'avoir lieu dans le cadre du mois de la femme, un déplacement à Wiesloch dans le cadre du 30<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage...

La ville poursuit également des efforts conséquents pour les enfants et les jeunes : contrat éducatif local, pass-collégien, malgré le désengagement régulier et constant de l'Etat.

**Les charges de personnel** : 17 156 130 euros soit une augmentation de 3.6% par rapport au budget 2004 (16 554 700 euros). Ce pourcentage d'augmentation est conforme aux objectifs fixés dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires (augmentation inférieure à 4%).

Cette évolution provient, essentiellement :

- de l'augmentation légale du Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T) correspondant aux évolutions d'échelon, avancements de grade ou promotion des agents ;
- de certaines dépenses obligatoires ;
- mais également de décisions de l'Etat concernant l'augmentation des cotisations de l'employeur à la CNRACL ;
- et de l'augmentation du taux de cotisation au CIG de la petite couronne.

Cette évolution prend également en compte la pérennisation des missions des emplois jeunes. Il faut souligner que l'assurance du personnel est prévue à 450 000 euros contre 300 000 euros au BP 2004. La croissance de ce poste représente 25% de l'augmentation des frais de personnel et assimilés.

**Les autres charges de gestion courante** : 3 100 392.27 euros contre 3 868 464.27 euros en 2004, soit une diminution de 19.9%. Cette diminution s'explique par la substitution de la communauté d'Agglomération du Sud de Seine aux villes au sein du syndicat intercommunal d'élimination des ordures ménagères. Ce chapitre comprend notamment les subventions aux associations (1 127 427 euros au BP 2005 contre 1 047 416 euros au BP 2004), associations confrontées à des diminutions de dotations de l'Etat.

**Les charges de la dette** sont, de nouveau, cette année en nette diminution avec des dépenses s'élevant à 686 000 euros contre 783 270.86 euros en 2004, soit une baisse de 12%. Cette baisse reflète une gestion rigoureuse de la dette tout en respectant le programme d'investissement volontariste de la municipalité. Il faut souligner que les taux actuels ne laissent plus espérer des marges de manœuvre importantes dans ce domaine.

**Les charges exceptionnelles** : 194 154.40 euros contre 246 483 euros en 2004. Ces charges correspondent principalement aux surcharges foncières (167 525 euros).

### DEPENSES D'ORDRE

**Les dotations aux amortissements et aux provisions** : 688 512.07 euros contre 692 806.65 euros en 2004. Le niveau du virement à la section d'investissement s'élève à 1 850 304 euros contre 2 573 689.84 euros en 2004. La volonté de financer des travaux ou des acquisitions par des fonds propres de la commune est toujours présente et se traduit aussi par une affectation du résultat (après couverture du déficit) en investissement plus important. Ainsi, après couverture du déficit reporté par le solde positif des restes à réaliser et d'une partie de l'affectation du résultat, 2 294 742.13 euros sont disponibles pour équilibrer la section d'investissement.

### B – Les recettes

**Les produits des services** s'élèvent à 3 166 255.90 euros contre 2 488 386.26 euros en 2004 soit une augmentation de 27 %. L'estimation des recettes en 2005 tient compte de l'ouverture de nouveaux services (crèche et Piscine) et de la volonté municipale de ne pas alourdir les tarifs. De plus, a été intégré le remboursement de frais de personnel et de structure par la Communauté d'Agglomération du Sud de Seine pour les dépenses que la Ville supporte encore. Il faut noter que le basculement des recettes du CMS liées au remboursement des soins par les organismes de santé au sein du chapitre 70 au lieu du chapitre 74 – Dotations et Participations explique aussi cette hausse.

Les produits attendus concernent, notamment, l'enseignement (851 946.97 euros contre 827 537 euros au BP 2004), la culture (186 500 euros contre 180 000 euros au BP 2004), le sport (425 554.83 euros contre 361 412,27 euros au BP 2004), le social (891 050.10 euros contre 631 183.56 euros) et la petite enfance (455 813.55 euros contre 391 092.20 euros).

**Les recettes fiscales** : 15 956 314 euros sont prévues contre 15 245 483 euros en 2004 soit une augmentation de 4.7%

Le produit des impôts s'élève à 9 263 215 euros contre 12 442 575 euros au BP 2004. Conséquence de la création de la Communauté d'agglomération du Sud de Seine, la perte de taxe professionnelle est neutralisée par le jeu de l'attribution de compensation. Cette attribution est calculée sur la base des recettes de l'année n-1. Aussi, la Ville ne bénéficie ou ne subit plus les variations de bases de taxe professionnelle.

De plus, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Sud de Seine.

**Les dotations et participations** : 8 714 946.45 euros contre 11 281 206.55 euros en 2004. Le transfert de certaines compensations des réformes fiscales voulues par le législateur explique cette variation. Ainsi, la DGF diminue de 2 201 626 euros correspondant, en partie, à la compensation de la part salaires. Cette composante de la DGF est intégrée dans l'attribution de compensation.

Cette chute de la DGF ne doit pas masquer la faible revalorisation de cette dotation soit 1%.

Enfin, des subventions supplémentaires liées aux activités des services contribuent à l'évolution de ces dotations (contrat enfance, contrat de ville, contrat temps libre...).

**Les autres produits de gestion courante** s'élèvent à 397 856.49 euros au BP 2005 contre 396 148.15 euros l'année précédente.

**Les recettes exceptionnelles et les remboursements d'assurances**, recettes non récurrentes, sont estimées respectivement à 773 534.04 euros (Cessions à hauteur de 737 500 euros) et 3 500 euros.

Il est prévu cette année d'encaisser les recettes des ventes des propriétés communales suivantes :

- La propriété communale, 6-8 rue Ledru Rollin, afin d'y installer une maison relais ;
- La propriété communale, 28 rue Robert Marchand (délibération du 16/5/2002)

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### A – Les dépenses

Les dépenses totales d'investissement (hors résultat reporté et restes à réaliser) s'élèvent à 13 554 964,51 € dont 834 949,17 € en opérations d'ordre et 2 876 769,84 € liées à la gestion de la dette. Le montant des dépenses d'équipements bruts s'élève donc à 9 843 245.50 € dont les principales opérations sont détaillées ci-après :

- Cuisine Centrale : 3 711 000 euros
- Divers travaux dans les stades et gymnases, terrain synthétique : 733 000 euros
- Travaux relatifs aux circulations douces : 693 000 Euros
- Etudes et Travaux Parc Sainte-Barbe : 461 500 Euros
- Travaux de voirie : 426 750 Euros
- Travaux de sécurité et mise en conformité : 339 800 Euros
- Travaux dans les écoles primaires : 294 300 Euros
- Travaux dans les écoles maternelles : 119 000 Euros
- Travaux pour la petite enfance (MEP) : 125 500 Euros
- Etudes et travaux dans l'hôtel de Ville : 341 000 Euros
- Travaux d'éclairage public - réseau : 216 760 Euros
- Travaux dans le Théâtre : 211 000 Euros
- Matériel informatique et nouvelles technologies : 208 147 Euros
- Travaux dans le Centre Municipal de Santé : 144 800 Euros
- Travaux dans le Château La Boissière : 100 000 Euros
- Acquisition de matériel et véhicules pour le garage : 85 000 Euros
- Travaux complémentaires dans la Piscine : 72 700 Euros
- Travaux d'agrandissement du Club Pré-ados : 72 000 Euros
- Travaux relatifs au plan bruit : 64 935 Euros
- Travaux dans l'école de musique et de danse : 68 500 euros

Les études initiées en 2004, concernant le centre-ville et le quartier Sorrières-Scarron se poursuivront en 2005 (18 636 euros pour le centre-ville et 20 000 euros pour Sorrières-Scarron).

### **Le remboursement des emprunts et dettes assimilés (Chapitre 16)**

Le montant inscrit s'élève à 2 876 769.84 euros dont 1 800 000 euros de remboursement d'emprunts utilisés en ligne de trésorerie. L'usage d'un emprunt dans une perspective de trésorerie oblige à inscrire en dépenses et en recettes un même montant. Par conséquent, le remboursement du capital des emprunts de la dette s'élève à 1 076 769.84 euros contre 1 723 426.19 euros en 2004.

### B – Les recettes

**Les dotations et fonds divers** s'élèvent à 947 025 euros

L'excédent de fonctionnement capitalisé est de 3 436 054.11 euros.

**Les subventions** pour un montant important de 2 353 044 euros (hors reports).

- Etat : 23 200 euros
- Région : 353 992 euros
- Département : 1 510 170 euros
- Syndicats intercommunaux : 443 160 euros
- Autres organismes (CNL et CAF) : 22 522 euros

**Les emprunts** pour un montant de 4 026 581.18 euros dont;

- 1 800 000 euros d'emprunts utilisés en ligne de trésorerie.

#### OPERATIONS D'ORDRE :

Les dotations aux amortissements pour un montant de 492 420.46 euros

Les dotations de charges à étaler pour un montant de 161 885.57 euros

Le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 1 850 304 euros.

#### **Intervention de M. FAYE, au nom du groupe associatif :**

Le projet de budget 2005 n'apporte par les correctifs que l'on serait en droit d'attendre suite aux très forts excédents consécutifs aux deux budgets précédents. Les dépenses de fonctionnement paraissent à nouveau largement dimensionnées et il est fort probable qu'un nouvel excédent important soit généré par le budget de fonctionnement. Les dépenses prévues en investissement seront-elles réellement réalisées, ou bien ce qui est à nouveau le probable, une très large partie, la moitié environ, sera-t-elle reportée, voire abandonnée ?

En tout état de cause les augmentations faites en 2003 : 3% du taux de la taxe communale d'habitation et 4,5% du taux du foncier bâti, taux maintenu à ce niveau en 2004 ne se justifient pas. Aussi un retour de ces taux au niveau de 2003 peut être tout à fait réalisé sans mettre d'aucune façon en péril les finances de la ville. En effet la ville n'a pas vocation à thésauriser l'argent prélevé sur les Fontenaisiens par les impôts communaux.

Une particularité de ce budget est la prise en compte de la création de la communauté d'agglomération « Sud de Seine » réunissant les villes de Clamart, Bagneux, Malakoff et Fontenay. L'Etat apporte en 2005 5,1 millions d'euros (environ 33 MF) à cette nouvelle structure par la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : cet argent provient de fait d'une partie de la DGF qui était autrefois attribuée aux communes (cette année la DGF n'augmente que de 1% pour la ville de Fontenay, alors que la DGF augmente de 2,65% globalement). Drôle de façon d'encourager la démocratie locale en attribuant de fortes sommes d'argent à des assemblées non élues au suffrage direct ! Que fait en 2005 cette structure de cet argent ? (à noter que Fontenay ne représente que le 1/6 de cette communauté d'agglomération)

-0,4 millions d'euros sont utilisés pour compenser la baisse de la taxe professionnelle

-1 million d'euros sert à régler les frais de fonctionnement de cette superstructure : indemnités des élus, recrutement de 7 fonctionnaires, rétribution de services réalisés par les communes...

-1,2 millions d'euros sert à aider les communes pour réaliser des projets

-enfin 2,5 millions d'euros : la moitié est pour le moment non utilisée.

Il sera d'ailleurs intéressant de faire en fin d'année, ou au début de l'an prochain le bilan de cette communauté d'agglomération et en dégager l'apport ou l'inutilisé par rapport aux sommes versées par l'Etat. Dernier point : l'affectation de l'excédent du budget d'assainissement : la majorité municipale ne souhaitant pas que cet excédent 184 000 euros (environ 2,8 MF) soit attribué à une opération d'assainissement dans un pays en grande difficulté, le groupe associatif pense que cette somme, issue de taxes liées à la consommation d'eau soit reversée non au budget général mais soit redonnée aux habitants par une ristourne sur la consommation d'eau.

#### **Intervention de M. FREDOUILLE au nom du groupe « Les Verts » :**

La grande nouveauté concerne le changement de contexte financier à cause de la création de notre communauté d'agglomération.

- La commune est en effet à l'abri des variations négatives de la taxe professionnelle, et bénéficie en plus d'une subvention de plus de 200 000 euros.

- Si financièrement cette création est une bonne affaire, veillons à ce qu'elle le soit aussi démocratiquement. La transparence d'une telle structure incombant en premier lieu à ceux qui la composent.
- Espérons aussi que cette communauté d'agglomération puisse être rapidement opérationnelle et efficace. Je fais allusion bien entendu à la règle de l'unanimité qui, si elle peut être un garde-fou pour certains domaines (notamment celui de l'urbanisme) peut aussi être source de blocage dans d'autres domaines (je pense au projet de déchetterie intercommunale)
- Le groupe vert attend beaucoup de la communauté d'agglomération car la compétence environnementale est transférée, et il va sans dire que ce domaine allant du traitement des ordures ménagères aux antennes relais, en passant par la qualité de l'eau ou les nuisances sonores. Il faut d'ailleurs déterminer avec précision ce qui relève de la commune et ce qui relève de la communauté d'agglomération, afin de ne rien négliger et d'optimiser les actions environnementales.

Pour le reste, on remarque : dans la section de fonctionnement un budget correspondant à une gestion sociale et solidaire de la ville. La population fontenaisienne pourra bénéficier de nouveaux services : crèches, actions en faveur des jeunes, des demandeurs d'emplois, des actions de prévention santé, des actions sociales, etc... Nous redisons ce que nous avons déjà dit à plusieurs reprises : à pression fiscale constante, la ville atteindra un jour ses limites et ne pourra se substituer à un état providence. Dans la section investissement, nous retiendrons les investissements engagés en faveur de la qualité de vie à savoir les travaux circulations douces (700 000 euros), la 3<sup>ème</sup> phase du parc Ste Barbe, les travaux concernant le plan bruit. Citons aussi pour finir les études « centre ville » et « Scarron-Sorrières ». Ces études sont primordiales, le devenir de ces quartiers conditionnant le devenir de notre ville. Il y a de bonnes chances que le groupe vert vote ce budget.

#### **Intervention de Mme VIDALENC, pour le groupe UDF :**

L'impact financier de la création de la communauté d'agglomération ne permet une comparaison aisée par rapport à 2004. Ce pourquoi notre analyse du Budget Primitif, s'appuie encore cette année sur les chiffres de dépense de fonctionnement du BP 2005 réajusté, permettant ainsi une évaluation à périmètre constant. Ceci traduit en réalité une hausse prévue des dépenses de gestion de 3,1 % en comparant les 28,5 millions d'euros prévus au BP 2005 réajusté par rapport au 27,7 millions d'euros du BP 2004. La hausse prévue des dépenses de personnel serait de l'ordre de 3,6% ; toutefois la comparaison avec le CA 2004 laisse apparaître une hausse prévue des dépenses de personnel de 8 % en comparant les 17,15 millions d'euros prévus au BP 2005 par rapport au 15,8 millions d'euros de dépenses réelles de personnel réalisées au CA de 2004 que nous venons d'approuver.

Le ratio des dépenses de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement reprend une hausse inexplicable par rapport au CA de 2004. Même en appliquant les chiffres du BP 2005 ajustée, soit 17 156 130 / 28 582 235, ce ratio se situe à 60 % alors qu'il se situait à 56,93% au CA de 2004 comme nous venons de l'examiner. Cette hausse prévue des dépenses de personnel de 8% est inexplicable et inacceptable.

Quant aux impôts, regardons la réalité des chiffres : la hausse de 1,8 % des bases d'imposition se traduira par une hausse réelle de 1,9 % du montant de la taxe d'habitation et de 2% de la taxe foncière. Nous ne pouvons donc pas dire que les impôts locaux n'augmentent pas à Fontenay parce que le taux de ces impôts n'augmente pas.

Concernant le budget d'investissement en 2005, nous prenons acte de votre volonté de maintenir un niveau conséquent avec une inscription de 9,85 millions d'euros en dépenses d'équipement bruts.

Cependant, nous vous rappelons que 10,5 millions d'euros de dépenses d'équipement bruts étaient inscrits au BP de 2004 et que seuls 4,59 millions d'euros avaient été réalisés. Nous vous demandons, par conséquent, de bien vouloir réaliser en 2005 les projets prévus et de diminuer au maximum les reports afin de répondre rapidement aux besoins des habitants. Un vrai débat transparent sur les besoins d'investissement, les priorités et les moyens d'y parvenir est indispensable ; de même nous demandons une information transparente des habitants sur l'échéancier d'exécution des différents travaux.

Les travaux de la cuisine centrale représentent une part importante de l'investissement. Bien entendu, nous sommes favorable à la modernisation des cuisines dans les écoles. Cependant nous pensons qu'il aurait été plus raisonnable de le réaliser en deux temps en commençant d'abord par les aménagements des offices dans les écoles, permettant ainsi d'assurer les repas en sous traitant leur fabrication et d'attendre l'opportunité de construire la cuisine centrale dans un cadre intercommunal plus intéressant pour notre budget.

Dans le cadre de l'intercommunalité, nous nous réjouissons des premiers résultats positifs d'environ 800 000 euros apportés aux finances de notre ville, à savoir :



- l'apport de plus de 400 000 euros en compensation d'une perte équivalente de produit de TP due à la diminution des bases de taxe professionnelle.
- une subvention d'investissement complémentaire de plus de 200 000 euros par la voie d'un fonds de concours.
- Une récupération de 184 000 euros du résultat de fonctionnement du budget Eau et Assainissement.

Nous prenons acte de votre souci de présenter cette année l'autofinancement net en précisant que les chiffres sont calculés hors résultats reportés (rapport de présentation, page 7). Ceci correspond au ratio dit « autofinancement net propre à l'exercice » que nous avons toujours défendu. Ce ratio prévu au BP 2005 à hauteur de 604 046 euros est tout de même inférieur à celui du CA de 2004, évalué à 1,2 million d'euros avec la même méthode de calcul. Concernant la dette, son montant augmentera en 2005 d'environ 1,15 million d'euros (4,02 total des emprunts – 1,8 de ligne de trésorerie – 1,07 de remboursement en capital). De ce fait, elle se situera aux alentours de 18,15 millions d'euros confirmant son oscillement stabilisé entre 17 et 19 millions d'euros depuis 1999 comme déjà signalé.

Christel Vidalenc conclut que les mêmes maux produiront toujours les mêmes effets et que les bons résultats de gestion en 2004 seront vite gommés en 2005 par un important nouveau dérapage des dépenses de personnel. Pour cette raison les élus du groupe UDF votent contre les dépenses de fonctionnement du budget 2005. En revanche, ils ne comptent pas faire de l'opposition systématique et aveugle ; de ce fait, ils s'abstiennent pour les dépenses d'investissement pour les reports et absences d'exécutions des travaux et enfin ils votent en faveur du maintien du taux des impôts locaux au même taux que l'an dernier.

### **Intervention de M. ZANOLIN, au nom du groupe communiste et apparentés :**

Le budget primitif 2005 permet d'envisager les améliorations que la situation appelle notamment dans les domaines où des postes de personnel sont à pourvoir. La mise en place de l'intercommunalité apporte cette année une contribution financière favorable. Nous approuvons le BP et les choix d'investissements et de travaux programmés. Nous espérons les voir réalisés en meilleure proportion. Je voudrais profiter de ce débat pour développer quelques considérations et propositions générales.

La France vient de connaître une succession de grèves et de manifestations pour l'augmentation du pouvoir d'achat et la défense des 35 heures. L'annonce de profits records en 2004, alors que tant de salariés voient leur pouvoir d'achat reculer et que le chômage augmente, a provoqué un choc. Le couple Chirac-Raffarin a été contraint de manœuvrer en recul. La force des mobilisations du 10 mars a constitué une étape et un tournant. Moins de deux ans après avoir imposé la réforme des retraites, un an après avoir subi une défaite cinglante dans les urnes, le gouvernement trouve encore en travers de sa route des salariés rassemblés, combatifs, soucieux d'obtenir satisfaction et moins acquis que jamais aux vertus des potions libérales. Il trouve aussi en face de lui la jeunesse contre la réforme Fillon de l'école. La politique de régression sociale et de démantèlement des acquis sociaux et des bases qui fondent la solidarité nationale ne passe plus. Les politiques municipales sont directement concernées.

La politique gouvernementale pour les collectivités, les transferts effectués de la politique de la ville vers le plan de cohésion sociale et les orientations Sarkozy pour le 92 nous installent dans l'incertitude. Les nouvelles réformes annoncées sur la TP renforcent les inquiétudes sur l'avenir du financement des collectivités locales. Pour les élus communistes, cette réforme doit être l'occasion d'un changement progressiste de la fiscalité pour que les collectivités soient pleinement en capacité de répondre aux besoins des populations vivant et travaillant sur leur territoire.

Le Groupe communiste républicain et citoyen au Sénat vient de déposer un projet de loi présenté comme suit :

- 1) Un impôt local assis sur l'activité économique n'est pas une ineptie, cependant, il doit mieux tenir compte des évolutions de l'activité. Or, 60% de la taxe professionnelle continue à être supportée par l'activité industrielle. Les entreprises les plus riches doivent contribuer plus que les PME et les artisans. C'est pourquoi nous proposons que soient intégrés dans l'assiette de la T.P, les actifs immatériels, les actifs financiers. Nous préconisons une modernisation de celle-ci, créant les conditions que les activités les plus dynamiques dans l'utilisation de leurs ressources en faveur de l'emploi et de l'investissement productif soient avantagées
- 2) L'attribution de ces nouvelles ressources devra s'appuyer sur des critères incluant les charges des collectivités, appréciées en fonction de la situation de la population, du revenu par habitant, du nombre de minima sociaux et de l'état de scolarisation des enfants, des critères proches de ceux qui régissent la DGF mais actualisés régulièrement
- 3) Dans la période du gouvernement JOSPIN, des mesures ont été prises pour la taxe d'habitation, intégrant des exonérations ou des plafonnements de l'impôt en fonction des ressources du foyer fiscal. Nous proposons d'améliorer ce dispositif pour la taxe d'habitation et de l'étendre au foncier, faisant en sorte que les ménages contribuent au financement de la vie locale en fonction de leur véritable capacité contributive.

Par ailleurs nous demandons l'extension de la pratique mise en place à la création des communautés : le remboursement immédiat et sans réfaction de la TVA sur les travaux.

L'Etat doit reconnaître la contribution des collectivités territoriales à la production des richesses dans ce pays et leur rôle essentiel à la qualité de vie des familles. C'est pourquoi la DGF doit progresser en suivant exactement le produit intérieur brut.

**Intervention de M. SOYER, au nom du groupe UMP :**

L'équilibre du budget 2005 n'a pas du être trop difficile à réaliser grâce aux excédents 2004 et le maintien des taux d'imposition. L'analyse de ce budget par comparaison avec le budget précédent sera rendu plus difficile cette année en raison de l'intercommunalité.

Au niveau des dépenses de fonctionnement :

- les dépenses de personnel sont annoncées en augmentation de 3,6%. Nous préférons retenir que le budget 2005 prévoit des dépenses de personnel en augmentation de 8,3% par rapport aux dépenses réelles 2004. C'est beaucoup et il y aura certainement encore un excédent.
- les charges à caractère général annoncées en diminution de 11,9% sont réellement en augmentation de 5% et vous les avez justifiées. Par contre j'ai souri lorsque j'ai lu la piscine comme un nouveau service offert aux Fontenaisiens. Tout est bon pour faire valoir sa politique.

Au niveau des recettes de fonctionnement :

- le maintien des taux permet d'avoir une augmentation des produits pour la TH et la TF de 2%. Nous sommes demandeurs d'une baisse des taux, le minimum étant de les ramener aux taux 2002. Avec l'excédent actuel, si vous ne baissez pas les impôts cette année, vous ne les baisserez jamais.
- les produits des services annoncés en augmentation de 27% ne sont en réalité en augmentation que de 9% par rapport aux produits réels 2004. Il est vrai que l'ouverture du nouveau service « piscine » va contribuer à cette augmentation.

Au niveau de l'investissement, les dépenses d'équipement 9,8 millions d'euros sont en forte augmentation mais après ce qui s'est passé en 2004, attendons de voir combien seront réalisés ou annulés. La cuisine centrale représente à elle seule près de 40% soit 3,711 millions d'euros. Par contre, il n'est prévu que 18.636 euros pour le centre ville, ce qui montre le peu de volonté politique de la municipalité d'y faire quelque chose (cela représente 0,5% de la cuisine centrale).

Le niveau de l'encours de la dette est au plus bas depuis 1998. Cela paraît bien. Mais autant nous avons toujours approuvé vos actions de renégociation de la dette et de son étalement en profitant d'une période de taux d'intérêts très bas, autant nous ne sommes pas d'accord pour ne pas profiter de ces taux d'intérêts faibles pour financer par emprunt les investissements. Si j'en crois votre tableau l'encours de la dette est passé de 20,8 millions d'euros en 1998 à 17,08 en 2004 soit 3,7 millions d'euros en moins. Nous aurions préféré pendant cette période une stabilisation de l'encours de la dette et une baisse des impôts de 3,7 millions d'euros. Le tableau d'amortissement prévisionnel de la dette est surprenant : les annuités 2005 et 2006 ont diminué par rapport à ce qu'elles étaient prévues un an plus tôt ce qui peut s'expliquer par une mobilisation tardive de certains emprunts et une renégociation, mais toutes les annuités à partir de 2008 ont fortement augmenté : si je prends l'annuité 2015 elle était prévue à 518.370 euros fin 2003, fin 2004 elle est prévue à 1.250.702 euros soit une augmentation de 141 %. Je n'ai pas eu d'explication en commission des finances. Compte tenu de ce qui vient d'être dit, nous ne voterons pas le budget 2005 parce que :

1°) nous estimons que les impôts devraient baisser et ce n'est pas le cas

2°) nous ne sommes pas favorables au choix politique de réaliser une cuisine centrale et à son financement par un faible recours à l'emprunt

3°) nous ne trouvons pas dans ce budget une volonté de redynamiser le centre ville.

**Intervention de S. LOURS, au nom du groupe « Ensemble pour Fontenay » :**

Nous venons d'approuver le compte administratif et ce que nous allons financer cette année correspond à la poursuite de notre programme municipal.

Le budget primitif présenté est le résultat d'un choix politique fait par notre majorité et s'inscrit dans un contexte national morose.

Mécontentement exprimé par de nombreux manifestants il y a quelques semaines : un chômage en hausse (+10%), stagnation du pouvoir d'achat sur fond de délocalisation et d'augmentation du temps de travail. Tel est le bilan catastrophique du gouvernement.

Cependant la stabilisation des taux des taxes locales et l'amélioration des services de proximité pour les Fontenaisiens en utilisant au mieux les possibilités des subventions reste pour nous une priorité.

Par ailleurs nous approuvons la poursuite du plan d'investissement, notamment le projet de « cuisine centrale » ainsi que les travaux qui seront engagés au cours de l'année concernant la petite enfance, les espaces verts, la vie culturelle...etc. Autrement dit des équipements profitant à tous les Fontenaisiens.

En outre la baisse des dépenses consacrées au remboursement de la dette reflète une gestion rigoureuse. Pourtant l'investissement n'est pas pour autant sacrifié et ne grève en aucune manière le contribuable. Malgré les désengagements de l'Etat et notre idée du rôle des services publics et notre attachement à l'amélioration de la vie quotidienne de nos concitoyens, ils nous faut poursuivre l'effort de modernisation du service communal déjà engagé en renforçant en personnel et en améliorant les conditions de travail de chacun par la mise à disposition d'outils pour la bonne réalisation des missions.

En conclusion le groupe «Ensemble pour Fontenay » approuvera ce budget car il est la traduction de notre projet municipal.

### **Intervention de G. MERGY, au nom du groupe socialiste :**

La situation économique en France n'est malheureusement pas bonne ; et les efforts du gouvernement pour soutenir la croissance sont insuffisants car mal ajustés : en se focalisant sur les mesures de soutien aux entreprises sans vraiment soutenir le pouvoir d'achat de nos concitoyens, le gouvernement fait une erreur de politique économique. Or, traditionnellement, l'Etat jouait un rôle d'intervenant en dernier ressort pour aider nos concitoyens en difficultés, aujourd'hui, avec son désengagement progressif, cette charge pèse sur les collectivités locales. Ces éléments impactent de manière structurelle le budget de la municipalité qui a pourtant l'immense mérite de concilier préservation des grands équilibres financiers, renforcement de la solidarité vis à vis de nos concitoyens, développement de nouveaux services, préparation de l'avenir, et non augmentation de la fiscalité.

\* Les grands équilibres financiers sont préservés

- Les dépenses en personnel sont maîtrisées avec une évolution de 3,6%.
- L'autofinancement net progresse de près de 90%
- Une partie de l'augmentation des dépenses non récurrentes comme les primes d'assurance s'explique par une amélioration de la politique de couverture des risques.
- En ce qui concerne les recettes, j'observe que la DGF, dotation versée par l'Etat, n'a été revalorisée que de 1% soit très en deçà de l'évolution prévisionnelle des prix. C'est pour cette raison que je suis toujours sceptique en écoutant le gouvernement proclamer que les transferts de compétence de l'Etat au profit des collectivités locales seront intégralement compensés. Il ne faut pas que l'Etat se focalise sur la réduction de son propre déficit et se défasse sur les autres collectivités publiques des services qu'il n'assume plus.

\*La politique de solidarité vis à vis de nos concitoyens est amplifiée

- Sur le terrain de l'emploi : mise en place d'une action pilote de parrainage des demandeurs d'emploi
- Dans le domaine du logement : notre action vise notamment à compenser les effets de la politique d'une entité publique comme la CDC qui a fait basculer à Fontenay des centaines de logements sociaux vers le secteur intermédiaire dont les loyers ne sont pas intermédiaires mais exorbitants.

\* Le développement d'une offre de services performantes qu'il convient d'évaluer périodiquement

Comme chaque année, la municipalité, au travers de ce budget, renforce et développe son offre de services que ce soient dans le domaine du sport, de la petite enfance, de l'animation locale. Je m'en réjouis. Je souhaite toutefois que nous soyons aussi en mesure d'analyser de manière périodique notre "portefeuille d'activités" pour évaluer si toutes continuent de répondre à un besoin fort de la population, ou bien si certaines, en raison de l'évolution des attentes de nos concitoyens ou de l'émergence d'offres alternatives, ne doivent pas être au contraire abandonnées.

\*La préparation de l'avenir est confortée . Même si le principe de l'annualité budgétaire est un principe fondamental du droit budgétaire français, cela ne doit pas pour autant nous empêcher de faire des choix structurants pour l'avenir. Le budget 2005 prévoit une forte croissance du budget d'investissement même si la cuisine centrale sera réalisée sur plusieurs exercices budgétaires. Les travaux de voirie, notamment ceux relatifs aux circulations douces, auront un effet bénéfique sur longue période, ceux réalisés dans les équipements publics permettent d'améliorer notre patrimoine, ceux réalisés sur les installations sportives, notamment le projet de terrain de foot synthétique, visent à concilier amélioration du confort des sportifs et augmentation de leur temps d'utilisation. Tout comme M. Fredouille, je souhaite que les études lancées sur le centre ville et le quartier Scarron-Sorrières nous permettent rapidement, dans le cadre d'un échange permanent avec la population, de faire des propositions d'aménagement. En effet, je considère que notre principal défi pour les années à venir sera notre capacité à faire évoluer le centre ville en lui permettant de devenir un véritable cœur de ville attractif pour le commerce, agréable pour ses habitants, et accessible pour tous ceux qui souhaitent s'y rendre.

Ce budget qui nous est présenté est un budget ambitieux et équilibré. Il est de nature à répondre aux aspirations de nos concitoyens et le groupe socialiste l'approuvera.

M. LAFON est lui aussi partisan de financer les investissements lourds par l'emprunt et de gros travaux sont bientôt envisagés tels la cuisine centrale ou les offices. Ce budget préserve l'avenir et les marges de manœuvres. Il rappelle le désengagement de l'Etat qui entraîne des charges supplémentaires en fonctionnement de plus de 1,7%. Il souligne que le budget 2005 est un très bon budget au vu de la situation nationale qui est catastrophique notamment en matière d'emploi. Les élus chargés de l'emploi, du social ou du logement se rendent compte quotidiennement de la dégradation de la situation et de la hausse du nombre de rmistes. La demande sociale est de plus en plus forte et M. LAFON se félicite que les marges de manœuvre soient importantes car il se dit plutôt pessimiste sur l'avenir.

Il fait également remarquer que bon nombre d'associations n'existeraient plus aujourd'hui si la ville n'était pas là pour les aider. Il rappelle l'implication forte de la ville dans l'éducation des enfants à travers par exemple « musique à l'école » ou le CEL. Enfin il souligne le renforcement des actions de politique de la ville alors que l'Etat se désengage de ce domaine.

**M. LE MAIRE en conclusion explique que malgré les économies, sans l'intercommunalité il aurait fallu augmenter les impôts.** Il remarque que l'opposition n'a pas de contre projets sur l'ensemble des propositions faites au budget primitif 2005. Il regrette enfin la surenchère à la baisse des taux faite par l'UMP alors que la plupart des collectivités de droite comme de gauche augmentent actuellement leurs taux.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, approuve comme suit, par chapitre, le budget primitif 2005, sont les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à 31 573 762,44 euros, les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à 19 942 661,41 euros

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	VOTES
011 – charges à caractère général	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE, M. WEHBI, Mme VIDALENC, M. FAYE votent contre, Mme LECANTE s'abstient
012 – charges de personnel et frais assimilés	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE, M. WEHBI, Mme VIDALENC, M. FAYE votent contre, Mme LECANTE s'abstient
65 – autres charges de gestion courante	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE, M. WEHBI, Mme VIDALENC, M. FAYE votent contre, Mme LECANTE s'abstient
014 – atténuations de produits	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. WEHBI, Mme VIDALENC, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
66 – charges financières	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. WEHBI, Mme VIDALENC, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
67 – charges exceptionnelles	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. WEHBI, Mme VIDALENC, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
022 – dépenses imprévues	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. WEHBI, Mme VIDALENC, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
6611 – intérêts courus non échus	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
68 – dotations aux amortiss. et provisions	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. WEHBI, Mme VIDALENC, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
023 – virement à la section d'investissement	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. WEHBI, Mme VIDALENC, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 – produits des serv. du domaine et ventes diverses	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
72 – travaux en régie	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE s'abstient
73 – impôts et taxes	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE vote contre

74 – dotations, subventions et participations	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE s'abstient
75 – autres produits de gestion courante	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE s'abstient
013 – atténuations de charges	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE s'abstient
76 – produits financiers	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
77 – produits exceptionnels	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
79 – transferts de charges	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. FAYE s'abstient
6611 – intérêts courus non échus	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
78 – reprises sur amortiss. et provisions	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

10 – dotations, fonds divers et réserves	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. WEHBI, Mme VIDALENC, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
13 – subventions d'investiss. reçues	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. WEHBI, Mme VIDALENC, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
14 – provisions réglementées	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. WEHBI, Mme VIDALENC, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
15 – provisions pour risques et charges	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. WEHBI, Mme VIDALENC, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
16 – emprunts et dettes assimilées	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. WEHBI, Mme VIDALENC, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
18 – compte de liaison : affectation (budgets annexes)	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
19 – différences /réalisations immobilis.	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
20 – immobilisations incorporelles (hors opérations)	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
21 – immobilisations corporelles (hors opérations)	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
22 – immobilisations reçues en affectation	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
23 – immob. en cours (hors opérations) opéd.'équipement	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre
24 – immob. affectées, concédées, affermées/mises à dispo.	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
26 – participations et créances rattachées à des particip.	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
27 – autres immobilisations financières	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
481 – charges à répartir sur plusieurs exercices	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
020 – dépenses imprévues	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. WEHBI, Mme VIDALENC, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent
45. – opérations p/ compte de tiers	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre, M. WEHBI, Mme VIDALENC, M. FAYE, Mme LECANTE s'abstiennent

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

10 – dotations, fonds divers et réserves	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
13 – subventions d'investiss. reçues	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,

14 – provisions réglementées	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
15 – provisions pour risques et charges	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
16 – emprunts et dettes assimilées	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
18 – compte de liaison : affectation (budgets annexes)	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
19 – différences /réalisations immobilis.	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
20 – immobilisations incorporelles	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
21 – immobilisations corporelles	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
22 – immobilisations reçues en affectation	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
23 – immobilisations en cours	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
24 – immob. affectées, concédées, affermées/mises à dispo.	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
26 – participations et créances rattachées à des particip.	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
27 – autres immobilisations financières	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
28 – amortissement des immobilisations	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
481 – charges à répartir sur plusieurs exercices	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,
021 – virement de la section de fonctionnement	M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent contre,

### **Répartition des charges à étaler**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'étaler les charges de fonctionnement ci-dessous sur les durées prévues par les textes précités comme suit :

<b>charges concernées</b>	<b>montant de la charge transférée</b>	<b>durée d'amortissement</b>	<b>montant 2005 amorti</b>
dépenses d'investissement à payer au titre du contingent incendie	69 332.00 €	15 ans	4 622.13 euros
Surcharges foncières	167 525.00 €	5 ans	33 505.00 euros
Assurances dommage-construction	98 127.00 €	10 ans	9 812.70 euros
Fonds de concours aux groupements de collectivités	82 600.00 €	15 ans	5 506.67 euros

### **Subventions aux associations et établissement public pour l'année 2005**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2005, aux associations ci-après :

<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>MONTANT EN EUROS</b>
Caisse des Ecoles	111 964.45
Centre Communal d'Action Sociale	541 261.99
E.P.A.Théâtre des sources et cinéma Le Scarron	460 550.74
E.P.A Théâtres des sources -reversement subvention-convention de mutualisation	7 160
Comité des Oeuvres Sociales (COS) du personnel communal	73 633
OGEC Saint Vincent de Paul	32 451.30
Centre culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL)	228 460
Association Socio-Culturelle des Sorrières	5 400

Collège Universitaire Fontenaisien (CUF)	12 200
Ludothèque "Manège aux jouets"	14 800
Club des anciens	22 326
L'île aux enfants	39 040
Crèche associative La Comptine	26 500
Les Chrysalides	33 379.20
Mission Locale	77 124
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (FNACA)	250
Comité d'Entente des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ACVG)	1 500
Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants et patriotes (FNDIRP)	230
Association Rhin et Danube	30
Souvenir Français	600
Union nationale des anciens combattants	230
Association Autonome des Parents d'Elèves (AAPE)	360
Fédération de Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	360
Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)	360
Association des Parents d'Elèves et amis du Conservatoire (APEC)	360
Association Valentin Haüy	250
Centre Psychothérapique de Jour (CPI)	460
Association des paralysés de France	305
Vie libre	470
Bridge Club du Panorama	200
Amicale des Bretons "EIEN VREIZH"	250
Amitiés méridionales	123
Club UNESCO	160
Comité de Paix de Fontenay-aux-Roses	250
Club poétique	183
Groupement d'Etude de Minéraux et Fossiles (GEMF)	155
Scouts et guides de France	650
Association Vermeil retraite	950
Assistante Maternelle Pour l'Enfance « Les Châtons »	140
Association Sportive du collège A. Fournier	150
Association des Secrétaires Généraux des Hauts-de-Seine	75
Prévention routière	250
Fontenay-aux-Roses Philatélique (FARPHIL)	160
Association départementale des Pupilles de l'Enseign. Public (PEP 92)	122
Système d'Echange Local (SEL) de Fontenay-La Claire Fontaine	615
Association sportive collège des Ormeaux	150
S.O.S. Racisme	300
Foyer socio-éducatif du collège des Ormeaux	250
Association D'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (ADAVIP 92)	1 705
AVF Accueil	700
Chorale St Pierre St Paul	760
FIHAVANANA France-Madagascar	600
Association Sportive Fontenaisienne (ASF)	255 795
Centre Scolaire d'Initiative Sportive (CISS)	52 000
Centre socioculturel l'ESCALE	155 912
Jeunes Dans La Cité (JDLC)	2 600
Association Intercommunale des Blagis	18 316
Association de Développement Intercommunale des Blagis	8 983
Antenne de justice	2 744
Groupement Alimentaire et Familial Intercommunal des Blagis (GAFIB)	3 000
Centre d'Information Féminin et Familial (CIFF)	650
Association de Défense des Locataires des Sorrières (ADSLO)	382

ADSLO – reversement subvention-convention de mutualisation	400
Association La parentèle	15 000
Association des Parents et Amis d’Handicapés Moteurs (APAHM)	400
Externat médico-pédagogique Espoir-Châtillonnais	2 286
Institut médico-éducatif Les Papillons blancs	3 048
Union Nationale des amis de malades psychiques- UNAFAM 92	300
Valeurs d’Afrique	100
Mon Phai Thu Van –San Quyen Dao	1 830
GRET/Antananarivo	9 500

Les Conseillers Municipaux membres des conseils d’administration des associations ci-dessus ne participent pas au vote.

M. SOYER demande qu’une présentation soit faite sur la situation du CCJL.

M. LAFON explique qu’un audit vient d’être réalisé sur cette association et qu’il sera mis à la disposition des élus.

### **Approbation du budget primitif 2005 des insertions publicitaires**

M. LE MAIRE rappelle que par délibération en date du 16 décembre 1997, le Conseil Municipal a décidé de la création du budget annexe des insertions publicitaires.

Le projet de budget primitif 2005 qui est proposé s’équilibre comme suit :

#### **Dépenses de fonctionnement**

Réalisation du Fontenay-Magazine	83 096.57 €
Réalisation du guide de la rentrée	8 789.22 €
Réalisation du disque de stationnement	2 705.35 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 591.14 €</b>

#### **Recettes de fonctionnement**

Recettes publicitaires du magazine	34 394.70 €
Recettes publicitaires du guide de la rentrée	2 571.29 €
Recettes publicitaires du disque de stationnement	1 674.40 €
Subvention versée par la ville	55 950.75 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 591.14 €</b>

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue, approuve le budget primitif des insertions publicitaires. (M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE s’abstiennent).

### **Demande de subvention au Conseil Général pour les opérations de sécurité sur la voirie communale, développement des itinéraires de circulations douces**

Le présent dossier de demande de subvention concerne la première tranche des travaux de développement du réseau de circulations douces à Fontenay-aux-Roses **rue Guérard** et **rue Boris Vildé**.

La deuxième et dernière tranche incluant la **rue du Stand**, la **rue André Neyts**, la **rue de Bellevue**, la **rue des Richardes**, la **rue des Marinières**, sera proposée en 2006.

Le projet consiste essentiellement à rendre les cheminements piétons plus sûrs en élargissant les trottoirs, en créant des aménagements propres à ralentir la circulation automobile, en modifiant le caractère et la structure de certaines voies. Le montant total de cette première tranche de travaux est estimé à 462 214 euros HT, pour laquelle une subvention à hauteur de 21% plafonnée à 57 169 euros est sollicitée auprès du Conseil Général.

M. FAYE espère que le stationnement ne sera pas permis sur les nouveaux trottoirs et que les places de stationnement seront marquées au sol.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter auprès du Conseil Général une subvention pour cette tranche de travaux de circulations douces.

### **Demande de subventions pour les travaux de modernisation, gros entretien et amélioration dans les bâtiments communaux**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter les subventions auprès du Conseil Général et de tous autres partenaires institutionnels pour la réalisation des travaux suivants, d'un montant de 1 148 000 euros HT :

#### **Groupe scolaire de la Roue**

**Roue A** : réfection complète du sol du préau, réfection de l'étanchéité d'une terrasse, mise en place d'un éclairage extérieur de la cour

**Roue B** : remplacement des fenêtres (façade cour)

**Roue maternelle** : changement des deux portes du préau, réfection de l'éclairage et des prises électriques d'une classe, réfection de l'étanchéité de la salle des ATSEM

**Ecole du Parc** : rénovation partielle de la clôture d'enceinte

**Ecole des Ormeaux** : rénovation des canalisations du réseau de chauffage, réfection du revêtement de sol de la salle des maîtres et de l'entrée de l'école

**Ecole des Pervenches** : mise en place de radiateurs dans la cage d'escaliers, câblage d'une salle de petite section

**Ecole Jean Macé** : remplacement des portes et fenêtres du préau, remplacement de la porte de sortie de secours, réalisation d'un mur d'escalade dans le cadre du projet Imagym

**Ecole des Renards** : réfection de l'étanchéité d'une terrasse, réfection complète de la cour d'école, réfection des installations électriques et faux plafonds du premier étage, installation d'une V.M.C en laverie pour le personnel communal, changement des fenêtres de la bibliothèque

**Club Préados** : Travaux pour augmentation de la capacité d'accueil.

**Terrain de foot stabilisé du Panorama** : Réfection totale du terrain

### **Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

M. LAFON propose de créer un poste de rédacteur pour le service de la vie associative suite à la réussite au concours d'un adjoint administratif. Le profil de poste de cet agent est modifié en conséquence. En parallèle il est proposé de supprimer le poste d'adjoint administratif correspondant.

Le contrat emploi-jeune d'un agent du patrimoine arrive à terme le 29 mai 2005. Il est nécessaire de pérenniser cet emploi par la création d'un poste d'agent du patrimoine pour la Médiathèque municipale.

Il est nécessaire de supprimer trois postes d'agents techniques principaux au service des sports et au centre technique municipal, suite à la nomination de ces agents au grade d'agents techniques en chef après réussite de l'examen professionnel.

Il est également proposé de supprimer un poste de contrôleur principal suite à la nomination d'un agent en qualité de contrôleur en chef, à la direction du centre technique municipal.

20% du coût du poste d'agent du patrimoine était déjà supporté par la collectivité, par conséquent, le coût supplémentaire engendré par la création de ces deux postes représente 24 550 euros pour l'année 2005 sur la nature 64 111 (rémunération du personnel titulaire), chapitre 012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les créations et suppressions de postes ci-dessus.

M. LAFON souhaite remercier le service des finances et la direction générale qui ont accompli un travail très important pour élaborer ce budget.

### **VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE UMP-PASSION FONTENAY :**

« L'augmentation fiscale prévue par la région Ile de France, qui sera à payer par les Fontenaisiens, est de +23%. Et à quoi servent ces impôts ? On peut s'en inquiéter quand on découvre que les dépenses de communication de la région augmenteront de 25%, celles consacrées aux locaux de 41%...

Les présidents de régions concernés, et notamment le président de la région Ile de France, ont prétendu « expliquer » la hausse de la fiscalité locale par les effets de la décentralisation qui, selon eux, ne serait pas accompagnée d'une compensation financière suffisante, ainsi que par le désengagement de l'Etat. Ces arguments paraissent pour le moins surprenants dans la mesure où la plupart des transferts de compétences prévus par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales n'entreront en vigueur qu'à compter de 2006 ou 2007 ! Par ailleurs cette décentralisation a été l'occasion d'une révision constitutionnelle qui offre des garanties financières de compensation sans précédent aux collectivités territoriales. Au demeurant, les communistes eux-mêmes ont dénoncé, au Conseil Régional, cette augmentation des impôts qu'ils ne jugent pas indispensable en proposant de la réduire à 17% !

Comment ne pas constater que, par un étonnant hasard, deux régions n'augmentent que très faiblement leurs impôts : la Corse et l'Alsace, toutes deux dirigées par la majorité nationale. Cette ponction fiscale n'est pas acceptable, en un temps où la croissance économique est ralentie, ce qui pèse sur les revenus des ménages, au moment même où le gouvernement annonce des négociations salariales dans le secteur public et encourage le patronat à en faire de même dans le secteur privé.

Telles sont les raisons pour lesquelles, le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses demande au Conseil Régional d'Ile de France, pour 2005, de revenir sur cette augmentation fiscale et d'adopter un budget plus raisonnable et, pour l'avenir, de s'en tenir à une stabilité de ses taux d'imposition. »

Mme VIDALENC explique que le groupe UDF ne prendra pas part au vote qui concerne uniquement les élus du Conseil Régional.

M. FAYE pense que cette forte augmentation relative au taux des impôts régionaux n'est acceptable que si elle permet une très nette amélioration du réseau de transports en commun et en particulier du RER B qui accumule depuis plusieurs années retards et dysfonctionnements. En effet un des éléments clés de la qualité de vie dans notre région est l'obtention d'un réseau de transports en commun performants.

M. LAFON rappelle que l'UMP est représentée à la Région et y a toute latitude pour s'exprimer. Il rappelle que lors du vote du budget il y a eu un vrai débat entre tous les groupes et que certains comme les Verts préconisaient une augmentation plus importante des taux. Il sait que les conséquences définitives de la décentralisation ne sont pas encore arrivées dans les régions et que cela va être très difficile pour la région Ile de France qui va devoir intégrer 10 000 personnels TOS et passer ainsi de 1200 agents à près de 12000 agents. Il souligne que le plan Etat-Région n'est absolument pas respecté et que la région a du financer certains travaux en prenant à sa charge la part de l'Etat. Il rappelle enfin que la hausse de la fiscalité régionale fait suite à 6 années de baisse, qu'elle touche uniquement les propriétaires et qu'elle représente une augmentation annuelle de 6 euros sur la feuille d'impôts.

Le vœu est rejeté à la majorité absolue. (M. LE DORH, M. SOYER, Mme LAFARGUE votent pour, Mme VIDALENC, M. WEHBI, L. ZANOLIN, M. CALIPPE, L. BENACHOUR, C. MARAZANO, R. SAEED YAGOUB, G. MONSONIS ne prennent pas part au vote).

### **VŒU DEPOSE PAR LES GROUPES ASSOCIATIF ET UDF**

« Lors de la création de la communauté d'agglomération Sud de Seine, M. le Maire a fortement insisté sur le fait que pour chaque ville il y aurait au conseil communautaire au moins un élu représentant les groupes n'appartenant pas à la majorité municipale. A Fontenay, il n'y a qu'un seul élu représentant les groupes n'appartenant pas à la majorité municipale. Or cet élu peut ne pas pouvoir participer aux réunions du conseil communautaire pour raisons impératives : déplacement professionnel, problème de santé, immobilisation suite à un accident...

Dans ce cas, seuls les élus majoritaires sont présents au conseil communautaire ce qui n'est pas souhaitable d'un point de vue démocratique et en contradiction avec la volonté affichée.

Aussi, pour éviter ce cas, le Conseil Municipal souhaite, comme la loi le permet, que soit désigné un suppléant pour chaque conseiller communautaire si le titulaire peut prévenir le suppléant en cas d'indisponibilité, sans pour autant alourdir la procédure de convocation du Conseil Communautaire»

M. FREDOUILLE souhaiterait surtout que les comptes-rendus de réunion du conseil communautaire soient adressés à chaque président de groupe de chaque commune.

M. ZANOLIN explique qu'il votera contre car ce vœu enlève toute crédibilité au conseil communautaire. En effet aucun autre conseil élu n'applique un tel principe.

M. LE DORH rejoint M. ZANOLIN et indique qu'il votera contre.

M. LAFON fait de même.

M. MERGY au contraire estime souhaitable que tous les groupes soient représentés et puissent participer en toute circonstance au conseil communautaire.

M. DUMAS partage cette opinion.

Le vœu est rejeté à la majorité absolue. (M. FAYE, Mme LECANTE, M. WEHBI, Mme VIDALENC, M. BUCHET, M. DUMAS, M. FREDOUILLE, Mme VILAIN, M. PILLEMAND, Mme MILLER, M. MERGY, Mme POURADIER votent pour, Mme SOMMIER, Mme LOURS s'abstiennent).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à zéro heure vingt cinq.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Fontenay-aux-Roses, le 7 avril 2005

Le Maire,  
Conseiller Général,  
Pascal BUCHET